BAC DE SES · SESSION 2024

EC3 · Raisonnement sur dossier documentaire

Métropole (septembre) | Jour 1 | 24-SESJ1ME3 | Intégration européenne

Vous montrerez comment la politique budgétaire agit sur la conjoncture dans le cadre européen.



LES CONSEILS DE TON PROF

Pour réussir cet exercice

- Rédige une introduction, un développement en plusieurs parties, puis une conclusion.
- Rédige chaque partie avec la méthode AEI : Affirmation, Explication, Illustration.
- Utilise tous les documents, en combinant tes connaissances et les données des documents.
- Fais attention à ce que chaque partie réponde explicitement à la question posée, pour éviter le hors-sujet.
- Temps conseillé : environ 2 h à 2 h 30.

Besoin d'un coup de pouce ?

Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t'attendent dans l'appli SOS SES : app.sosses.fr

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire
(10 points)

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez comment la politique budgétaire agit sur la conjoncture dans le cadre européen.

DOCUMENT 1

Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Il impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.
Il correspond au souci de l'Allemagne d'éviter qu'une fois entrés dans la monnaie unique, certains pays profitent de leur appartenance à la zone euro pour mener des politiques laxistes. En effet, les critères de Maastricht réglementaient l'entrée dans l'union économique et monétaire (UEM) mais aucune règle n'avait été fixée pour contrôler les finances publiques des États une fois qu'ils en étaient membres.
Le PSC a été adopté au Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997. Il prolonge l'effort de réduction des déficits publics engagé en vue de l'adhésion à l'UEM. Cependant, à l'inverse de la politique monétaire, la politique budgétaire demeure une compétence nationale.

Source : www.vie-publique.fr.

DOCUMENT 2

Principaux indicateurs conjoncturels dans quelques pays de l'Union Européenne (UE) en 2022

	Taux de chômage (en % de la population active)	Taux de croissance du PIB réel (en %)	Taux d'inflation (en%)	Dette publique (en % du PIB)	Déficit public (en % du PIB)
Allemagne	3,1	1,8	8,7	66,3	-2,6
Autriche	4,9	4,8	8,6	78,4	-3,2
Estonie	5,3	- 0,5	19,4	18,4	-0,9
France	7	2,5	5,9	111,6	-4.7
Grèce	13,3	5,9	9,3	171,3	-2,3
UE	6,2	3,4	9,2	84	-3,4

Source : Eurostat, 2023.

DOCUMENT 3

En juillet 2020, l'Union européenne a mis sur pied un plan de relance de 750 milliards d'euros. […] Intitulé « *Next Generation EU* »[1], il vise à *« atténuer les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19 »* et à rendre l'Europe *« mieux [préparée] aux défis posés par les transitions écologique et numérique »*, explique la Commission européenne.

Il finance en majorité des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (312,5 milliards d'euros) et de prêts (360 milliards d'euros). […] Chaque pays peut compter sur une enveloppe partiellement prédéfinie : 70 % de la somme dépend notamment de sa population, de son PIB par habitant et de son taux de chômage avant le début de la pandémie, de 2015 à 2019. Les 30 % restants dépendent quant à eux des baisses du PIB et de l'emploi observées sur 2020, pour tenir compte de l'impact économique de l'épidémie de coronavirus. […]

Pour financer ce nouvel instrument, les États membres ont décidé de s'endetter en commun. Mais avant de lever un tel emprunt, la Commission européenne a dû répondre à un certain nombre d'impératifs. Le remboursement de l'emprunt commun doit débuter en 2028**.** Il s'étalera sur 30 ans, jusqu'en 2058. Pour y parvenir, l'Union européenne prévoit d'augmenter ses recettes budgétaires. La Commission a ainsi proposé de créer de nouvelles ressources propres, qui pourraient alimenter le budget européen à hauteur de 36 milliards d'euros par an.

Une première d'entre elles, la nouvelle contribution sur le plastique, est entrée en vigueur le 1er janvier 2021. Calculée sur le poids des déchets d'emballages plastiques non recyclés, elle est financée par les États membres.

Source : www.touteleurope.eu.

1. « Future génération de l'Union européenne ».